

## MESSAGE A L'ATTENTION DES CHEFS D'ENTREPRISE POUR L'UTILISATION DE LA CHARTE DE L'EMPLOI SAISONNIER ET DU GUIDE DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Madame, Monsieur,

De nombreux employeurs et saisonniers souhaitent que l'économie saisonnière (tourisme, agriculture, agro alimentaire) soit mieux reconnue en Périgord Noir. Une partie de la réponse tient dans une meilleure gestion des « ressources humaines ».

Nous vous proposons d'utiliser **deux outils pour fidéliser vos salariés** et valoriser leurs compétences durant leur parcours professionnel :

- **La charte de l'emploi saisonnier** est à signer avant ou lors de l'embauche de votre(vos) saisonnier(s). Ce document met en avant les droits et devoirs de chacun. La charte est soutenue par plusieurs organisations professionnelles d'employeurs et de salariés de Dordogne qui veulent favoriser le dialogue social dans le tourisme, l'agriculture et l'agro-alimentaire.

- **Le guide de compétences** qui peut être utilisé lors de la procédure d'embauche pour vous assurer des savoir-faire du candidat. Il est à compléter à la fin du contrat, lors d'un entretien individuel. Vous évaluez avec le(la) salarié(e) ses compétences professionnelles en distinguant celles qui sont « acquises » de celles « en cours d'acquisition », en précisant si possible la ou les formations nécessaires. Ce guide est à remettre au saisonnier qui l'utilisera pour engager une formation et / ou pour enchaîner deux saisons.

Cette action expérimentale conduite en 2011 porte sur 5 métiers :

- Commis de cuisine
- Femme/valet de chambre
- Agent d'accueil touristique
- Ouvrier H/F de production en agroalimentaire
- Ouvrier de production agricole.

L'objectif du « guide de compétences du saisonnier » :

- Mettre en évidence les compétences du salarié
- Favoriser les complémentarités d'emploi entre les saisons.
- Promouvoir la formation professionnelle.

Nous vous remercions de participer à cette expérimentation qui, sur la base d'une évaluation en fin d'année (votre avis nous sera utile), sera généralisée en 2012.

Pour en savoir plus et nous donner votre avis, contactez l'espace saisonniers de la Maison de l'emploi du Périgord Noir : Chantal Berthomé - ☎ 05 53 31 56 32  
Mèl : [espace.saisonniers@mdepn.com](mailto:espace.saisonniers@mdepn.com)